



DOSSIER DE CANDIDATURE aux épreuves d'entrée en formation BP JEPS Educateur Sportif Activités équestres



SESSION 2022/2023

photo à
coller ici

IDENTITE DU CANDIDAT(E)

NOM: _____ Prénoms: _____

Si mariée, Nom de jeune fille : _____

Date et lieu de naissance : à N° département : __

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable :

E-mail: N° INE du candidat :

Situation Familiale (cocher) :

Célibataire Marié(e) Vie maritale / Pacsé(e) Divorcé(e)/séparé(e)/Veuf(ve) Nbre d'enfants __

N° d'assuré Social :

Sous le régime général agricole autre :

Avez-vous une reconnaissance de travailleur handicapé ? oui non (vous pouvez bénéficier d'un aménagement)

VOTRE SITUATION

Situation actuelle (cochez une ou plusieurs cases):

Etudiant, en classe de (ou sortant de) : _____

Salarié (e) : indiquer votre emploi: _____

CDI CDD durée : en apprentissage Interim

Nom de l'entreprise

adresse :

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi n° Identifiant :

depuis quelle date :

Autre situation (à préciser): _____

FORMATIONS SCOLAIRES – UNIVERSITAIRES - JEUNESSE ET SPORT

Année De... à....	Formation(s) suivie(s) : BEPC – BEP / CAP – BAC- BTS BAFA – BAPAAT – BEES 1 – BEATEP...	Etablissement	Diplôme obtenu (oui ou non)

Remarque : le Bac PRO CGEA ou CGEH donne des équivalences (UC1 et 2)

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET STAGES EN ENTREPRISES

Date De...à.....	Emploi occupé ou fonction (si stage)	Type de contrat (CDD...)	Employeur / Maître de stage Nom et adresse	Durée totale

DIPLOMES

- PSC1 ou AFPS obtenu (lieu et date) : _____
- GALOP 7 obtenu (lieu et date) : _____
- A.T.E obtenu (lieu et date) : _____
- AE (BAP) obtenu (lieu et date) : _____
- BAPAAT obtenu (lieu et date) : _____
- CEP 2 obtenu (lieu et date) : _____
- CEP 3 obtenu (lieu et date) : _____
- CQP ASA obtenu (lieu et date) : _____
- CQP EAE ou ORE obtenu (lieu et date) : _____
- Bac PRO Agricole ou BPREA obtenu (lieu et date) : _____
- PERMIS DE CONDUIRE V.L obtenu en : _____

 **IMPERATIF** : fournir les photocopies des diplômes possédés

VOTRE PRATIQUE SPORTIVE EQUESTRE (entourer la ou les réponses)

CSO - Dressage - Complet - autres :

Niveau de compétition : _____ dans la discipline :

Niveau de compétition : _____ dans la discipline :

Niveau de compétition : _____ dans la discipline :

N°Licence FFE :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Cout de la formation hors apprentissage : 9 000 € pour 600 heures

A cocher impérativement selon votre situation

Je suis salarié(e) en contrat d'apprentissage :

Nom Employeur et adresse :

Je suis en recherche d'un maître d'apprentissage

La formation sera à votre charge ou celle de vos parents

J'ai déposé une demande d'aide pour le financement de la formation ?

oui non

Auprès de quel organisme ? CPF OPCO Pole emploi Région

Autre :

Réponse de l'organisme :

acceptée refusée en attente de réponse

Joindre le devis avec accord dès réception

Les recherches de financement ou d'employeur doivent impérativement commencer dès le retrait de ce dossier de candidature.

Coût annexe : Hébergement possible lors des sessions à la MFR :

Nuit petit déjeuner : 10.00 € - Repas : 7.00 €

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un CV avec photo (si non fourni au préalable)
- Une lettre de motivation : (si non fourni au préalable) nous portons une grande importance au projet professionnel et à la motivation du candidat. Pourquoi envisagez-vous le monitorat ? Pourquoi à St-Flour ? Ensuite vous préciserez votre projet professionnel, vos attentes de la formation, vos interrogations...
- Un certificat médical de non contre indication avec la mention suivante « à la pratique et à l'enseignement de l'équitation »
- 2 photos d'identité
- 2 photocopies recto-verso de votre carte d'identité en cours de validité.
- Un chèque de 30€ à l'ordre de la Maison Familiale de Saint-Flour pour les frais de dossier
- Une Photocopie du permis de conduire
- 2 Photocopies du diplôme de l'AFPS ou PSC1
- La(les) photocopie(s) des diplômes scolaires
- Une photocopie de la licence FFE (en cours de validité recto verso)
- Une photocopie de l'attestation d'assuré social en cours de validité (attestation de droits téléchargeable sur AMELI ou MSA ou autre). La carte vitale n'est pas valable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule) couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et en cas d'admission durant toute la formation
- Une photocopie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
- l'attestation de réussite des exigences préalables TEP ou des diplômes donnant l'équivalence (AAE, CEP3, attestation FFE avec les résultats en compétition, degré 2 ou 3, CQPEAE)

**Merci de nous adresser le dossier avec les pièces demandées à:
Maison Familiale Rurale 10 route de MASSALES 15100 SAINT FLOUR**

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Cette procédure en 5 étapes, nous permet de garantir un maximum de chances de réussite. Elle repose avant tout sur la motivation du candidat qui doit être réelle et durable.

1/CONTACT MFR au 04.71.60.07.62



2/ENVOI DU PRESENT DOSSIER DE CANDIDATURE

Recherche possibilité de financement



3/ETUDE DE RECEVABILITE DU DOSSIER



4/ENTRETIEN SUR SITE sur convocation

TESTS d'ENTREE à la MFR : Entretien – Tests écrits – Tests à cheval (CSO – Dressage)
mai 2022 - juin 2022 – ou sur RDV



5/ENTREE en FORMATION

Annexe 1 - Aide au Financement de la formation BP JEPS

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches de recherche de financement dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Apprenti :

Un contrat d'apprentissage et une convention de formation seront établis. La formation est totalement prise en charge par l'OPCO, seule l'hébergement sera à payer. Aucune démarche à effectuer au préalable.

Demandeur d'emploi :

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un conseiller. Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF** : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.

- **Les aides Pôle emploi :**

- o Action de formation collective
- o Aide individuelle à la formation (AIF)

- **Les autres acteurs locaux :**

- o Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans
- o Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme qui varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.

- **Le contrat d'apprentissage** pour les jeunes de 16 à 29 ans : Vous devez trouver un employeur.

- **Le contrat de professionnalisation (+ de 26 ans)** : Vous devez trouver un employeur

Ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Et la formation est prise en charge par l'OPCO de l'employeur.

Salarié :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.*

- **Le CPF de transition** (à l'initiative du salarié) : *permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.*

- **Le dispositif ProA** : *permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.*

- **L'accompagnement à l'effort de formation** : *pour les entreprises de moins de 50 salariés.*

Dirigeant et Travailleur indépendant :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

Personne en situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine

Annexe 2 - Procédure d'entrée en formation BP JEPS

1-Prenez contact avec la MFR

Vous pouvez bénéficier d'équivalences pour l'entrée en formation ou pour certaines UC. Vous les trouverez dans le tableau ci-joint.



EQUIVALENCES BP 4 UC

	TEP		EPMSP	UC1	UC2	UC3	UC4 B « approfondissement technique »	
	A	B					MSP	DT
TEP Ministère des Sports Test A + B	*	*						
CEP3	*	*						
CQP EAE	*	*	*	*		*		
CQP ASA	*	*	*	*				
DEGRE 2		*						
DEGRE 3	*	*						*
AAE	*	*	*	*				
ATE	*	*	*	*	*		* 4C équitation d'extérieur	
CCE Am3 2 classements 1er tiers	*	*						
CCE Am2 2 classements 1er tiers	*	*						*
Bac Pro CGEH				*	*			
Bac Pro CGEA				*	*			
BPREA				*	*			

Pour demander votre attestation officielle résultats FFE https://ffecompet.ffe.com/attestation_performances

2- Demander l'attestation FFE sur le lien ci-dessous pour vérifier si vous avez des équivalences pour l'entrée en formation : ces équivalences sont obtenues si vous avez des classements en compétition niveau amateur minimum https://ffecompet.ffe.com/attestation_performances

3- Si vous n'avez pas d'équivalences, vous devez obtenir les exigences préalables à l'entrée en BPJEPS. Au choix vous devez valider :

- les TEP*, inscriptions partout en France dans la région de votre choix (contacter la DRJSCS de votre région) en Auvergne Rhône Alpes sur <http://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/tep-region> - (Contenu des tests sur notre site internet : le test A doit être validé pour pouvoir continuer vers les tests B)

- ou une CEP3* : créer un compte élève sur le site <http://www.cpne-ee.org/> et vous pourrez accéder aux dates de CEP3, lieux et inscriptions. (Contenu des tests sur notre site internet)

*vous pouvez passer ces tests plusieurs fois sans contrainte de temps, vous gardez les épreuves validées et vous ne repassez que celles qui vous manquent.

- ou un diplôme d'animateur en pré-formation AE que la MFR propose, ce qui revient à faire le BPJEPS en 2 ans.

4- Après avoir validé les exigences préalables ci-dessus, Vous devez nous envoyer le dossier de candidature avec les pièces demandées. Vous recevez ensuite une convocation aux tests de sélection de la MFR de Saint-Flour.